



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 04/08/2023
Date d'affichage de la convocation : 04/08/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 21/08/2023

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le **23 AOÛT 2023**

SLO

ID : 033-213301435-20230821-2023_055-DE

Délibération n° 2023-055

Lundi 21 août 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-et-un du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint au Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre août deux-mille-vingt-trois

Présents : Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Mathieu OLIVEIRA
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET
Maribel SOARES procuration à Jean-Roger THULLIAS
Vincent TRISTRAM procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF - Alain TABONE - Benoit DULAU - Maribel SOARES - Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE DE LA HALTE NAUTIQUE

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe de la Halte Nautique,
Vu l'affectation du résultat 2022 au budget annexe de la Halte Nautique,
Vu la prise en charge du budget primitif 2023 par le Trésorier comptable,

Considérant que les subventions d'équipements du budget annexe de la Halte Nautique comporte au sein du budget primitif une erreur sur les prévisions budgétaire du compte 13918,

Considérant que pour que le Trésorier comptable puisse prendre en charge ce budget, il convient à ce jour de voter une révision des crédits afin de pour absorber le dépassement des crédits aujourd'hui constaté de 26,00€,

Considérant que l'affectation du résultat est erronée, en ce que le résultat de fonctionnement n'a pas été affecté et que le résultat d'investissement a été modifié,

Considérant que pour être valide, cette décision modificative doit être équilibrée tant entre sections, qu'entre les dépenses et recette de chaque section, pour respecter le principe de l'équilibre budgétaire,

Le Conseil municipal,

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que :

A ce jour, il convient d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement afin de prendre en compte le dépassement des crédits constatés au compte 13918 par un jeu d'écriture, concernant les subventions d'équipements.

Cet ajustement de crédit permettra également d'ajuster les crédits découlant de l'affectation du résultat 2022 qui était erronée.

Le 1^{er} Adjoint au Maire propose donc au Conseil municipal le projet de décision modificative comme suivante pour prendre en compte le dépassement de crédit constaté au compte 13918 et l'erreur d'affectation du résultat 2022 :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 023 – Virement à la section d'Investissement		
13918/ Virement à la section d'investissement	+ 26,00€	
CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre entre section		
777/ Subventions transférées au résultat		+ 26,00€
TOTAL Fonctionnement		00,00€

INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre entre section		
13918/ Subvention d'équipement « Autres »	+ 26,00€	
CHAPITRE 021 – Virement de la Section de Fonctionnement		
021/ Virement de la section d'exploitation		+ 26,00€
CHAPITRE 010 - Dotations Fonds divers Réserves		
1068/ Autres Réserves		- 14 266,58€
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		
001/ Excédent antérieur reporté		+ 14 266,58€
TOTAL INVESTISSEMENT		00,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des crédits des sections d'investissement et de fonctionnement dans le respect de l'équilibre du budget annexe 2023 de la Halte Nautique comme énoncé ci-avant,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Pour le Maire Empêché,

Gérard BAGNAUD